

Conseil Municipal du 17 octobre 2024

Le 17 octobre 2024, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 11 octobre 2024, sous la présidence de M. VASSEUR Hervé, le Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, FALZON Yvan, DONZEAUCatherine, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, PORTAL Audrey, SONDAG Marc, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent :

Absents excusés : THOMAS Julien (pouvoir donné à DEBACKERE Laurent)

Quorum atteint

Intervention du nouveau Major, M. Mickaël SAUNIER, commandant de communauté de Brigades (Bellegarde, Lorris, Pannes) accompagné de l'adjudant MARTIN, qui est sur la Brigade de Lorris depuis 2022. Actuellement, la communauté de Brigades comprend 26 personnes, voir 28 d'ici novembre 2024, peut-être 30 dans les effectifs autorisés. En majorité, ce sont de très jeunes militaires.

Ouverture au public :

Bellegarde (brigade de chef-lieu) ouvert 7/7, matin et après-midi

Lorris ouvert le lundi, mercredi et samedi après-midi

Pannes ouvert le lundi, mercredi et samedi matin, possibilité d'ouverture supplémentaire d'ici la fin de l'année

Secrétaire de séance : REMBERT Hélène

Décisions prises par le maire par délégation

Devis pour carter tondeuse auprès de Drouin pour un montant de 2 243,73 € HT (2 692,48 € TTC) (- de 3000 heures)

Devis pour caveau provisoire auprès de Caton-Patard pour un montant de 833,33 € HT (1 000,00 € TTC)

Devis pour pneus avant du tracteur auprès de Méthivier pour un montant de 770,00 € HT (924,00 € TTC)

Clôture de la ligne de trésorerie par remboursement

Dans le cadre de la M57, virement de crédit sur le budget fonctionnement dépenses D-60636 : – 200,00 €

D-66111 : + 200,00 €

Devis pour raccordement électrique triphasé (aire véloroute) auprès de Enedis pour un montant de 1 382,40 € HT (1 658,88 € TTC)

Devis pour curage de fossé auprès de EARL le Bignon pour un montant de 400,00 € HT (480,00 € TTC)

Acceptation d'un don de 130,00 € (gestion de chats)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2024

Karin Polin, absente lors du dernier conseil municipal, demande que soit précisé le montant sur le commentaire concernant le SYCTOM, le montant avancé par André COILLE n'est pas certain mais annoncé comme important.

pour : 13

contre : 1 POLIN Karin

abstention : 0

Centrale photovoltaïque, accord de principe et accords fonciers pour l'utilisation des parcelles de la commune AC 329, 331, 386, 387 et 390.

Le Maire expose la possibilité de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal. Un parc photovoltaïque pourrait être implanté route de Bellegarde, la société Nouvergies a commencer un démarchage sur les parcelles contiguës à celles de la commune, pour réaliser le parc ces parcelles ne sont pas suffisantes, il convient de rajouter les parcelles sur lesquelles actuellement il y a un dépôt communal AC 329, 331, 386, 387 et 390.

La société Nouvergies établira une promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes ainsi que de la convention d'utilisation des voies publiques.

Le Conseil municipal ;

- soutient le projet de la société Nouvergies pour l'implantation d'un parc photovoltaïque route de Bellegarde

- autorise la société Nouvergies à réaliser les études de faisabilité nécessaires sur la commune et à déposer les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation du projet

- autorise la Maire à signer avec la société Nouvergies la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes ainsi que de la convention d'utilisation des voies publiques

donne mandat au maire pour signer tout document relatif au projet.

pour : 9

contre : 3 FALZON Yvan POLIN Karin PORTAL Audrey

abstention : 2 COILLE André LEGOIS Sylvie

ne peut pas être fait en même temps.

Pascal BEZILLE Location salle des fêtes pose un souci au niveau du ménage il propose des solutions : faire un état des lieux avant et après location et mettre un tarif pour le ménage.

réponse c'est possible état des lieux avant lors de la avec remise des clés et après , instauration d'un forfait ménage 50€ si location salle et 100€ si location avec cuisine.

Gérard LEROY actuellement suez effectue des contrôles pour écoute de tuyauterie la nuit.

Des compteurs de sectorisation ont été posés par suez

Marché de Noël organisé par Chailly Loisirs 2 le 29 novembre et loto organisé par l'APE le 15 décembre.

Fin du conseil à 21h30

Prochain conseil 21 novembre à 19h30.